

Hier autour de la crèche interdite de Béziers, ce matin auprès de Richard Roudier, c'est ça la France...

écrit par Daniel Pollett | 5 décembre 2017

HIER SOIR ET CE MATIN EN FRANCE

Béziers, place de la Mairie, lundi 4 décembre 2017, 18h30.

Lundi soir, nous allons soutenir Robert Ménard, maire de Béziers, qui inaugure la crèche de sa mairie malgré l'interdiction judiciaire. Il y a là une foule nombreuse qui grandit encore, l'intérieur est déjà tout occupé et nous patientons au-dehors où sont dressées quelques tables en face d'un grand écran. Nous retrouvons-là des membres de la Ligue du Midi, du Front National et d'autres habitués des manifestations patriotiques de la région : l'extrême-droâââte, comme ils disent...

Nous observons un petit, petit groupe portant deux minuscules pancartes du Parti communiste réclamant l'application de la loi de 1905, en tout cas vue par ces quelques vingt personnes au plus. Le maire commence son discours et aussitôt retentit une clochette prétendant couvrir le son de sa voix. Mais elle n'est fort heureusement pas assez puissante, et celui qui la manipule a beau l'agiter frénétiquement (amusant, on dirait la clochette insistante dans le film « Les trois messes basses») tout le monde peut entendre et apprécier le discours de Robert Ménard.

Ce discours est tout-à-fait laïque, universel et chaleureux ; il défend l'idée de la Famille, représentée-là par celle de la Nativité et tout le monde est invité à se retrouver, se reconnaître dans cette allégorie symbolique. La clochette

m'indispose et je me verrais bien aller la neutraliser avec quelques autres, mais Robert Ménard traitant lui-même l'intrus sonore par le mépris, il semble préférable de ne pas ajouter d'incident bruyant à cette ridicule et prétentieuse intervention.

Il y a ensuite un bref moment sans animation durant lequel les courageux perturbateurs ayant en fait raté leur coup s'éclipsent discrètement, craignant peut-être que ce petit moment libre ne soit propice à ce qu'ils récoltent la tempête semée par leur petit vent. Les petits vents sentent mauvais, ce qui est bien connu.

Puis nous assistons au dévoilement de la crèche sur l'écran et tout le monde applaudit. Nous nous quittons entre gens connus en nous disant « à demain » puisque nous allons nous retrouver tous ou presque au Palais de Justice de Montpellier, afin de soutenir notre ami Richard Roudier et son fils Olivier dans l'affaire de l'association d'aide aux migrants mineurs.

Montpellier, cours Gambetta, mardi 5 décembre 2017, 09h30 :

Ce matin, nous allons donc soutenir notre ami et presque voisin Richard Roudier et son fils Olivier. Étant avertis de la présence d'éléments « antifas » potentiellement agressifs, nous nous regroupons afin de ne pas nous présenter isolés puisque, selon nos informations, ils veulent nous empêcher d'entrer au Palais. Deux policiers en civil viennent à notre rencontre et nous précèdent jusqu'à un angle de rue où nous attendent des policiers en tenue de maintien de l'ordre, tous équipements et armements compris.

Nous arrivons peu après ainsi escortés à l'entrée du Palais où de nombreux gendarmes mobiles tout autant équipés contiennent fermement un groupe de gauchistes -une trentaine au plus- qui nous vocifèrent des insultes. Nous répondons en criant que nous détestons les « antifas ». Après le contrôle d'usage,

nous entrons dans le Palais. Après un moment de discussions dans l'entrée, nous sommes invités à pénétrer dans la salle, gardée par six policiers pour environ soixante personnes du public. Voilà où nous en sommes aujourd'hui pour accéder à une audience de tribunal.

Le Président est une femme et il n'y a pas d'assesseurs. La Cour est donc composée du Président, du greffier (aussi une femme) et du Procureur de la République. Le Président précise avant tout qu'il tient à la sérénité des débats et que les éventuels fauteurs de troubles seraient expulsés. Il donne le ton, relativement bas, pour toutes les interventions et je ne peux tout entendre. Nous observons que le Président n'insiste pas sur les détails -la précision- des adresses de nos deux amis.

L'avocat de la Défense expose en préambule que la procédure a été l'objet de cinq éléments susceptibles de déterminer sa propre nullité ; il cite ces cinq éléments et je retiens notamment la transformation arbitraire d'une audition libre en garde-à-vue et un défaut de qualifications pour le relevé des indices.

On en vient au fond de l'affaire : l'intervention de membres de la Ligue du Midi dans les locaux de l'association et la nature précise des faits reprochés. Richard Roudier est interrompu par le président lorsqu'il veut exposer l'origine socio-économique de cette action, soit l'utilisation de fonds publics, considérables, pour participer à l'assistance à des allogènes, fussent-ils mineurs ou soit-disant tels (on sait quelles difficultés sont rencontrées pour trier les adultes se faisant passer pour mineurs) et la relation entre l'insécurité grandissante dans Montpellier et l'accueil de migrants. On comprend bien que le souci du Président est de ne pas permettre l'utilisation de la barre pour faire une discussion politique justifiant l'expression de l'hostilité pourtant grandissante envers l'invasion migratoire. En ce sens, le Président sera confirmé par le Procureur de la République,

lequel précisera qu'il ne s'agit pas d'un procès politique, ce qui lui donnera l'occasion d'exposer assez longuement qu'il n'a fait l'objet d'aucune pression ministérielle ou autre à propos de cette affaire dont il vient à peine de prendre connaissance. Bien sûr, nous croyons sur parole monsieur le Procureur de la République.

La représentante de l'association vient déposer et expliquer qu'il a fallu quatre jours de travail à son équipe pour remettre en ordre les documents dispersés lors de l'intervention de la Ligue du Midi, et que ce temps n'a pu être consacré aux protégés de l'association. En plus des quelques tasses à café cassées involontairement, cela fait plus de trois-mille euros que l'association demande au titre des dommages. Elle précise que son association est « très pauvre », ce qui provoque un éclat de rire collectif (désolé, je n'ai pas pu me retenir non plus !) amenant le Président à rappeler que les fauteurs de troubles peuvent être expulsés. Oserions-nous comprendre par ce propos relatif aux fonds que l'association pratique la mendicité auprès du Président ? Puis viennent les plaidoiries, l'avocat de la Défense faisant observer que si l'on jugeait tous les cas de tasses à café cassées et de documents dispersés en correctionnelle, on serait encore plus en état de saturation judiciaire, alors même que le simple tribunal de police n'aurait pas forcément lieu d'être saisi. Il compare aussi avec les nombreuses exactions, agressions physiques et dégâts commis lors de manifestations violentes et qui ne font pas l'objet de poursuites (on se demande vraiment de qui il parle ?). Ajoutons qu'on a vu des plaintes pour des cas bien plus graves considérées comme irrecevables. L'avocat des parties civiles met en avant que le personnel a été effrayé par l'irruption des militants de la Ligue du Midi, bien qu'aucune personne n'ait été violentée, blessée ou même menacée.

Le Procureur de la République, qui se veut modéré tant dans la forme que dans le fond de son réquisitoire, et qui l'est

effectivement, demande une condamnation ferme pour Olivier Roudier, au vu de son casier judiciaire (notre ami est effectivement détenteur d'une liste que certains verraient comme une sorte de livret militaire) et une condamnation avec sursis pour Richard Roudier. Celui-ci précise qu'en quarante-cinq ans de militantisme, il n'a jamais été condamné pour incitation à la haine raciale, précision utile dans ces circonstances où ce motif n'a pas été retenu bien qu'ayant été évoqué. Étant donné la requête en nullité de la procédure, le verdict ne peut être prononcé à l'issue de l'audience et sera donc publié dans une semaine.

À la sortie, nous retrouvons les « antifas » toujours aussi bruyants, faisant battre tambour pour se faire entendre plus que leurs voix fatiguées de crier des insanités ne le peuvent. Ils sont toujours contenus par les gendarmes mobiles et nous repartons toujours encadrés de policiers en armes. Je n'indiquerai pas ici la procédure utilisée pour nous débarrasser de ces « antifas ».

Nous nous retrouvons pour nous restaurer et boire un bon coup, après quoi chacun repart sans incident. La prochaine fois, nous reviendrons afin de soutenir Richard Roudier dans l'affaire de maltraitance policière lors de sa garde-à-vue. Je précise que son doigt va mieux mais qu'il continue la rééducation et qu'il en gardera des séquelles. Je vous donne de ses nouvelles car les médias ne le feront pas avec le zèle qu'ils ont déployé pour vous parler de l'affaire Théo. Mais comme nous l'a dit Richard Roudier lors des récentes Journées de l'Enracinement à Palavas, il ne s'appelle pas Théo et s'en félicite. Nous aussi !